



HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE DU VENDEUR

(Seul le vendeur est redevable des honoraires)

REMUNERATION

(Pourcentage appliqué sur le montant du prix de vente)

PRIX DE VENTE	Locaux à usage d'habitation	Terrain à bâtir
De 0€ à 70 000€	5 000€ forfaitaire	5 000€ forfaitaire
De 70 001€ à 150 000€	7% TTC	7% TTC
De 150 001€ à 320 000€	6% TTC	6% TTC
A partir de 320 001€	5% TTC	5% TTC

CHARGE DE LA REMUNERATION : la rémunération est à la charge du vendeur

**La délivrance d'une note est obligatoire –
Grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} Avril 2017 –
TVA en vigueur 20.00%**

***En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence
ayant reçu le mandat initial.***